



N° 2023-12/03

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la
présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 5 et à partir de la question n°9), M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS (questions n°1 à 12), Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°13), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH (questions n°1 à 12), M. Eric QUATREVIEUX, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 5), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n°4), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°6 à 8), M. Richard TARDITS (à partir de la question n°13, procuration à M. VALS), M. Mathieu KAYSER (questions n°5 à 12, procuration à M. CASCINO), Mme Valérie SUDAROVICH (à partir de la question n°13, procuration à M. LABORDE), Mme Elena BIDEgain (procuration à E. QUATRE VIEUX), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°6, procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 3).

Budget Annexe ZAC Kléber - Décision Modificative n°4 de l'exercice 2023

Examen et vote

Monsieur CHAZOUILLERES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires liés à la réalisation sur l'exercice 2023 de la recette de la redevance du nouveau contrat de délégation de service public du stationnement.

Je rappelle qu'une Décision Modificative (DM) a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours

d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

Cette Décision Modificative a fait l'objet d'un examen préalable en commission des finances.

En complément au Budget Primitif adopté le 30 janvier 2023, de la Décision Modificative n°1 adoptée le 03 avril 2023, du Budget Supplémentaire approuvé le 26 juin 2023, de la Décision Modificative n°2, adoptée le 29 septembre 2023 et de la Décision Modificative n°3, adoptée le 24 novembre 2023, le projet de Décision Modificative n°4 du Budget Annexe ZAC Kléber se présente comme suit :

1. EN FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **2 904 972,87 €**, dont la décomposition par chapitre est détaillée ci-dessous :

a) EN RECETTES

En opérations réelles :

- au chapitre 77 « Produits exceptionnels » 2 904 972,87 €
 Subvention exceptionnelle versée par le Budget principal au Budget Annexe ZAC Kléber

b) EN DEPENSES

En opérations d'ordre :

- au chapitre 042 « Transfert entre sections » 2 904 972,87 €

2. EN INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **0,00 €**, dont la décomposition par chapitre est détaillée ci-dessous :

a) EN RECETTES

En opérations réelles :

- au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » -2 904 972,87 €
 Ajustement de l'emprunt d'équilibre

En opérations d'ordre :

- au chapitre 040 « Transfert entre sections » 2 904 972,87 €

En conséquence, après vous avoir donné lecture du projet de Décision Modificative n°4, je vous invite à bien vouloir adopter celle-ci avec un niveau de vote par chapitre, dans les conditions prévues à l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, mes chers collègues, je vous propose :

- d'adopter la Décision Modificative n°4 de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZAC Kléber ;

DM N°4 – BUDGET ANNEXE ZAC KLEBER - EXERCICE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
DEPENSES D'ORDRE			
Transfert entre sections	042	2 904 972,87 €	2 904 972,87 €
TOTAL SECTION DEPENSES		2 904 972,87 €	2 904 972,87 €
RECETTES REELLES			
Produits exceptionnels	77	2 904 972,87 €	2 904 972,87 €
TOTAL SECTION RECETTES		2 904 972,87 €	2 904 972,87 €

DM N°4 – BUDGET ANNEXE ZAC KLEBER - EXERCICE 2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
TOTAL SECTION DEPENSES		0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES			
Emprunts et dettes assimilées	16	- 2 904 972,87 €	- 2 904 972,87 €
RECETES D'ORDRE			
Transfert entre sections	040	2 904 972,87 €	2 904 972,87 €
TOTAL SECTION RECETTES		0,00 €	0,00 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 18 décembre 2023
Le Maire

